



# Infor Anael Finance iSeries Interface Anael Immos

---

**© Copyright 2016 Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

**Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

**Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

**Informations de publication**

Version : Infor Anael Finance iSeries version V7

Auteur : Infor

Date de publication : avril 28, 2016

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	5
Prérequis.....	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor .....	6
<b>Chapitre 1   Fichier d'exportation.....</b>	<b>7</b>
<b>Chapitre 2   Paramètres et comptabilisation.....</b>	<b>9</b>
Paramètres généraux .....	9
Paramètres de comptabilisation .....	10
<b>Chapitre 3   Traitement.....</b>	<b>13</b>



---

# À propos de ce manuel

L'objectif de ce développement est d'interfacer les écritures d'amortissement et de cession d'Anael Immos (produit tiers d'Invoke) avec Anael Finance iSeries. Afin de faciliter ce traitement, des prérequis seront nécessaires à la fois dans Anael Immos et dans Anael Finance iSeries.

## Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries

## Prérequis

Afin que cette interface fonctionne pour tout client, il est impératif qu'un certain nombre de paramètres soient identiques.

Le code société doit être **long de 5 caractères numériques**.

Les codes **établissements** sont obligatoirement les mêmes dans les deux produits soient **2 caractères** alphanumériques.

**Les comptes** du plan comptable d'Anael Finance iSeries comportent 6 caractères alors qu'il y en a 10 dans Anael Immos, il faut donc **que les 6 premiers caractères** soient identiques des deux côtés.

En ce qui concerne les **centres analytiques**, ils doivent être identiques aussi (y compris la longueur de **6 caractères** maximum alphanumériques).

Les notions de chapitre et de nature n'existant pas dans Anael Immos, il est donc **impératif** que ces codes soient pré-renseignés sur les comptes au niveau du plan comptable d'Anael Finance iSeries. Ainsi, le contrôle batch d'Anael Finance iSeries habillera automatiquement ces zones dans les écritures générées.

Le nombre d'axes analytiques d'Anael Immos est de 10, le fichier généré au format Anael n'en contient que 3 et enfin Anael Finance iSeries peut gérer 9 axes analytiques. Il faut donc **indiquer** quels sont les numéros d'axes analytiques d'Anael Finance iSeries qui sont alimentés par les 3 axes d'Anael Immos. De plus, il est **prévu la possibilité de renseigner les axes gérés dans Anael**

**Finance iSeries** qui ne seront pas dans le fichier envoyé par le biais d'une option de paramètres généraux.

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Avril 2009	R&D	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
3.0	Mars 2016	B. Quevedo	Document mis aux normes Infor

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.infortxtreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

---

## Chapitre 1 Fichier d'exportation

# 1

Via une édition de balance, « Anael Immos » met à notre disposition un fichier des écritures comptables qui peut être exporté sous plusieurs formats. En ce qui nous concerne c'est un fichier '.csv' au format Anael Finance iSeries.

Le contenu de ce fichier peut varier en fonction du modèle d'édition choisi. Par conséquent, il faut déterminer un modèle dédié à cette interface afin d'avoir les zones nécessaires à la génération des écritures (société, établissement si il y en a, l'exercice, les comptes, les imputations analytiques, les libellés, les montants).

Ce fichier contient toutes les écritures liées aux immobilisations (dotations, cessions) par type d'amortissement.

S'il est pratiqué un calcul d'amortissement comptable et un calcul d'amortissement IAS, nous aurons deux fichiers distincts.

Au lancement de la génération du fichier dans Anael Immos, l'utilisateur indique le type du calcul lancé (comptable, IAS...) et en fonction de ce type, les écritures sont générées dans l'un des deux fichiers prévu à cet effet, l'un (FAICPTP1) qui recevra le calcul normal (comptable, fiscal...) et l'autre (FAIIASP1) l'IAS.

Au niveau de l'export du fichier, il faut choisir le format Anael Finance iSeries.

Dans le pavé '**Informations standard**' il faut indiquer : si on accepte des écritures négatives, le code journal (3 car. maxi alphanumérique) et la date d'écriture et le libellé de l'écriture (maximum.25 caractères).

Dans le cadre '**Numéro de compte**' il faut renseigner le nombre de caractères du compte, dans le cas présent, c'est 6 caractères (si l'utilisateur en met plus, nous ne prendrons de toute façon que les 6 premiers caractères de la zone).

Dans la partie '**Société**', indiquer si on prend la société d'Immos ou une autre société (code).

Idem pour **les établissements** (2 car. alphanumériques), le fichier peut être multi-établissement (tous les établissements en un seul fichier) dans ce cas, il faut choisir les établissements d'Immos, sinon il faut indiquer un code établissement unique.

Important : Anael Immos génère de l'analytique sur tous les comptes à partir du moment où il y a une imputation analytique sur la fiche d'immobilisation. Ensuite, il regroupe par compte et centre

dans la balance et s'il n'y a pas d'analytique il y a autant de ligne par compte que de fiches d'immobilisations.

Dans Anael Finance iSeries, nous ne devons renseigner l'analytique que sur les comptes suivis en analytique, afin de ne pas bloquer les écritures dans le batch.

Cette opération est effectuée automatiquement lors de l'alimentation du fichier batch via les fichiers TAI110P1 et TAI120P1. Cette interface se présente sous la forme d'une seule écriture comptable (n° de pièce interne unique pour chaque lancement de ce traitement), dans laquelle nous regroupons les éléments par compte et centre.

De plus, Anael Immos gère un centre 'Non affecté' qui signifie 'pas d'analytique', dans Anael Finance iSeries l'imputation analytique n'est pas alimentée s'il n'y a pas d'analytique. Ce qui veut dire qu'au moment de la génération de l'écriture dans le batch, nous remettons à blanc le centre 'Non affecté'.

Il y a plusieurs étapes entre le lancement de l'exportation et la comptabilisation dans Anael Finance iSeries décrites ci-dessous :

### **Anael Immos**

#### **1** Edition de la balance

Extraction via option Anael Immos

#### **2** Création d'un fichier '.csv' au format Anael Finance iSeries

Lancement de la comptabilisation des amortissements

#### **3** Envoi du fichier '.csv' automatiquement sur l'AS400 sous le nom de FAICPTP1 ou FAIIASP1 en fonction du calcul lancé comptable ou IAS.

Traitement automatique

### **Anael Finance iSeries, dans le même traitement**

#### **4** Formatage des fichiers FAICPTP1 et FAIIASP1 vers les fichiers TAI110P1 et TAI120P1 et

#### **5** Création du fichier FAN350P1 d'Anael Finance iSeries (fichier batch)

Le fichier '.csv' est placé dans un lecteur réseau accessible à l'AS400 (IFS de l'AS400). Contrairement aux fichiers TAI110P1 et TAI120P1, les fichiers FAICPTP1 et FAIIASP1 ne seront écrasés qu'au moment d'une nouvelle exportation. Ce qui donne la possibilité de relancer la comptabilisation seulement en cas de mauvaise manipulation (suppression du batch par erreur).

Création d'une option pour paramétrer l'analytique ainsi que pour indiquer les liens qui permettront d'aller récupérer les fichiers sur micro et d'une option de comptabilisation des dotations dans la comptabilité, avec une prise de paramètres. Cela permet de spécifier le journal, le numéro chrono si ce dernier est manuel et les axes qui seront gérés dans Anael Finance iSeries et pas au niveau d'Anael Immos.

### Paramètres généraux

A partir d'un même environnement, cette option permet de mettre à jour ces paramètres pour n'importe quelle société. Ils ne sont pas créés par exercice.

- Dans l'écran de mise à jour des paramètres généraux, vous pouvez sélectionner le code société et valider par 'entrée'.
- Dans l'écran suivant, les sociétés sélectionnées sont affichées (toutes les sociétés existantes dans Anael Finance iSeries si aucune sélection) avec, pour chacune, le code société, le code société modèle et la raison sociale. Choisir la société sur laquelle les paramètres généraux doivent être créés.
- Ensuite l'utilisateur indique les liens et les axes de la comptabilité analytique qu'il souhaite alimenter avec les axes d'Anal Immos.

En effet, Anael Immos gère trois axes analytiques au maximum pour cette interface, alors qu'Anael Finance iSeries peut aller jusqu'à neuf axes analytiques.

Par le biais de ces paramètres, nous avons une souplesse maximum dans la gestion de l'analytique pour cette interface.

Valider pour accéder à suite

- Dans l'écran qui suit, l'emplacement des fichiers de norme comptable et de norme IAS sont affichés, ainsi que les trois axes d'ANAEL Immos que l'utilisateur doit compléter en renseignant l'axe d'Anael Finance iSeries correspondant.
  - Lien norme comptable → Indiquer le lien (où se trouve le fichier '.csv') afin de récupérer les enregistrements de la norme comptable.
  - Lien norme IAS → Indiquer le lien (où se trouve le fichier '.csv') afin de récupérer les enregistrements de la norme IAS.
  - Ces liens seront affichés sur l'écran de comptabilisation et seront modifiables.

- Axe 1 Anael Immos → Indiquer l'axe à alimenter (de 1 à 9) dans Anael Finance iSeries, vérifier l'existence de l'axe saisi.
- Axe 2 Anael Immos → Indiquer l'axe à alimenter (de 1 à 9) dans Anael Finance iSeries, vérifier l'existence de l'axe saisi.
- Axe 3 Anael Immos → Indiquer l'axe à alimenter (de 1 à 9) dans Anael Finance iSeries, vérifier l'existence de l'axe saisi.

Le même axe ne pourra pas être choisi deux fois.

' Recherche' (ou F4) ne servira que pour la recherche de l'axe analytique.

## Paramètres de comptabilisation

Par cette option nous saisissons un numéro de demande, une date d'arrêté, le (les) journal, le (les) numéro chrono (si celui-ci est manuel), le type d'écritures que l'on désire générer (comptable ou extracomptable) et un (des) code folio. C'est aussi à ce niveau que l'utilisateur choisit le type de calcul à comptabiliser (norme comptable ou normes comptable et IAS), sachant que la norme

'Multi-soumissions' (F16) → permet de lancer la comptabilisation des amortissements pour une liste de sociétés en une seule fois, **à la seule condition que les sociétés aient un code identique dans les deux produits**. Cela implique aussi que l'édition de la balance sur Anael Immos ait été lancée en choisissant plusieurs sociétés.

L'écran de sélection permet de spécifier la date d'arrêté et l'emplacement des fichiers de norme comptable et de norme IAS.

- Etablissement → Si renseigné, seules les écritures concernant cet établissement seront sélectionnées, sinon seront traitées toutes les écritures de la société tous établissements confondus. Le code établissement doit exister dans la table EB d'ANAEL Finance.
- N° de demande → Mémorisation des paramètres.
- Date d'arrêté → Date jusqu'à laquelle on désire sélectionner les écritures (date indiquée lors de l'extraction de la balance) et également date de comptabilisation à laquelle seront générées les écritures.
- Norme comptable → Obligatoire. En effet, il est impossible de comptabiliser l'IAS sans le comptable.
- Lien norme comptable → Indiquer le lien qui permet d'aller chercher le fichier issu de l'extraction ('.csv') de la norme comptable.
- Norme IAS → O = Comptabilisation aussi de la norme IAS, N = Comptabilisation de la norme comptable uniquement.
- Lien norme IAS → Zone facultative (si on ne gère pas l'IAS). Si renseignée, indiquer le lien qui permet d'aller chercher le fichier issu de l'extraction ('.csv') de la norme IAS. Cette zone ne peut pas être renseignée s'il y a ' N' dans 'Norme IAS'.
- Entrée pour continuer

Dans la section **Norme comptable**, compléter ces informations :

- Type d'écritures → C= écritures comptables, E= écritures extracomptables estimées, S= écritures extracomptables simulées
- Version → Numéro de la version des écritures extracomptables estimées (de 1 à 9). A renseigner si on a choisi de générer des extracomptables estimées.
- Code journal → Journal dans lequel les écritures doivent être générées, vérifier son existence. Cela permet aussi de ne sélectionner que les enregistrements liés à ce journal.
- N° chrono → à renseigner uniquement si le chrono est manuel au niveau du journal (numéro de compostage de l'écriture). S'il est automatique contrôler que les tranches chronologiques existent.
- Folio → Indiquer un code folio qui permettra de reconnaître ces écritures dans le batch.

A la validation de cet écran, une fenêtre d'imputations analytiques apparaît si la société gère des axes analytiques.

Dans la fenêtre contextuelle qui s'affiche, renseignez un centre sur tous les axes qui sont gérés dans Anael Finance et non gérés dans Anael Immos. Ne pas renseigner les axes dits 'automatiques'.



Ce traitement génère les écritures comptables et/ou extracomptables par société et par établissement s'il y a lieu. Nous avons donc prévu la fonction F16 multi-soumission afin de pouvoir traiter toutes les sociétés en même temps.

Sachant que le traitement batch peut lui aussi être lancé en F16 multi-soumission, cela facilite tout le traitement de la comptabilisation des dotations.

Si l'utilisateur décide de traiter aussi l'IAS, deux possibilités s'offrent à lui :

- 1er : Si les amortissements comptables sont générés en écritures comptables, l'IAS devra être comptabilisé en écritures extracomptables estimées ou simulées. Dans ce cas, les écritures comptables seront contre-passées sous forme d'écritures extracomptables de même type que celui de l'IAS.
- 2ème : Si les amortissements comptables sont générés en écritures extracomptables estimées ou simulées, l'IAS devra être comptabilisé en écritures comptables. Dans ce cas, les écritures comptables seront contre-passées sous forme d'écritures extracomptables de même type que celui du comptable.
- A chacun de choisir la solution la plus adaptée à ses besoins. A retenir : si les dotations sont générées en cumul il est conseillé de choisir les extracomptables simulées, sinon choisir les extracomptables estimées (elles peuvent être demandées en cumul ou pour une période).